

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 06/183 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS SUR LES EMPRISES DES CHEMINS DE FER SUR LE TERRE PLEIN DE LA GARE DE CORTE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2006

L'An deux mille six, et le vingt-huit septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

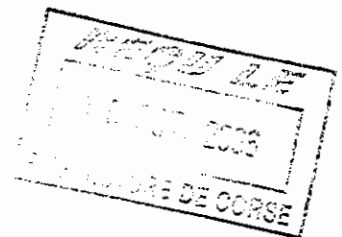
M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ANGELI Corinne à Mme GUERRINI Christine  
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à Mme BURESI Babette  
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique

#### **ETAIT ABSENTE :**

Mlle PIERI Vanina.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,



- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le marché relatif aux travaux d'aménagement de voiries et réseaux divers sur les emprises des chemins de fer sur le terre plein de la gare de Corte avec le groupement d'entreprises SIALELLI - MARIANI pour un montant de 732 149,49 € HT soit 790 721,44 € TTC.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

AJACCIO, le 28 septembre 2006

Le Président de l'Assemblée de Corse,

**Camille de ROCCA SERRA**



**ANNEXE**

*RECEU*  
10 OCT 2008  
PREFECTURE DE CONSE

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**OBJET : Réseau Ferroviaire de Corse  
Aménagement de voiries et réseaux divers sur les emprises des chemins de fer sur le terre plein de la gare de Corte**

Par délibération n° 04/97 AC de l'Assemblée de Corse du 20 février 2004, vous m'avez autorisé à engager une procédure de consultation des entreprises, en vue de la conclusion d'un marché relatif aux travaux d'aménagement de voiries et réseaux divers sur les emprises des chemins de fer sur le terre plein de la gare de Corte.

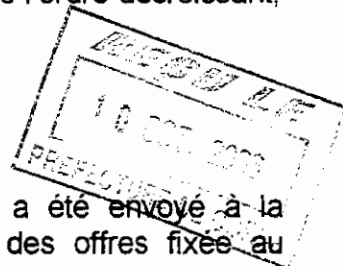
Les principales caractéristiques de ce marché sont les suivantes :

- Appel d'offres ouvert, sans option ni variante, passé en application des articles 33, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics,
- Marché conclu soit avec un entrepreneur unique, soit avec des entrepreneurs groupés solidaires,
- Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 90 jours ;
- Le délai d'exécution est fixé à 6 mois ;
- Marché à prix unitaires ;
- Les prix sont fermes non actualisables;
- Délais de remise des offres : 38 jours après la date de l'envoi de l'avis de consultation.

Les critères de jugement des offres sont classés dans l'ordre décroissant, avec les coefficients de pondération affectés suivants :

- Valeur technique des prestations : 0,5
- Prix des prestations : 0,5

Un premier avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 20 octobre 2005, avec une date de remise des offres fixée au 18 novembre 2005 à 16 H.



Cette première consultation a été déclarée infructueuse par la commission d'appel d'offres en date du 2 février 2006.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 27/03/06, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au journal de la Corse et à Corse-Matin.

Vingt dossiers de consultation ont été retirés par les entreprises.

La date de remise des offres était fixée au 4 mai 2006 à 16 H.  
3 offres ont été remises dans les délais impartis.

Il n'a pas été transmis d'offre dématérialisée.

Les résultats de l'ouverture des plis sont :

N° d'ordre	CANDIDATS	OBSERVATIONS
1	<b>SARL Travaux Maçonnerie Générale</b>	Dossier conforme, ne concerne à priori que le poste technique n° 6 : Maçonneries
2	<b>Corse Paysage</b>	Dossier conforme, ne concerne à priori que le poste technique n° 4 : Aménagements Paysagers
3	<b>Groupement SIALELLI-MARIANI</b>	Dossier conforme, les dossiers de Corse Travaux et ENCO-Raffali ont été joints à l'offre sans être déclarés sous-traitants.

Les justifications quant aux qualités et capacités du ou des candidats ont été produites.

A la demande de la Commission d'appel d'offres en date du 30 mai 2006, il a été demandé par courrier des compléments d'information à chacun des trois candidats.

La société Mariani Frères - ETP Transports a confirmé par courrier du 6 juin 2006 que les entreprises « Corse - Travaux » et « ENCO - Raffali » interviendraient en qualité de sous-traitant du groupement « Sialelli-Mariani ».

La société « Corse Paysage » a confirmé par télécopie du 12 juin 2006 que son offre ne portait que sur le poste technique n° 4 relatif aux aménagements paysagers représentant 6.6 % du montant de l'estimation.

La société « Travaux Maçonnerie générale » a confirmé par télécopie du 19 juin 2006 que son offre ne portait que sur le poste technique n° 6 relatif aux maçonneries représentant 10,5 % du montant de l'estimation.

Le règlement de la consultation prévoit explicitement aux termes des articles 2.2 et 2.3 « qu'il n'est pas prévu de décomposition en lots » et « que le marché sera conclu soit avec un entrepreneur unique, soit avec des entrepreneurs groupés conjoints ».

Les offres de « Corse Paysage » et « Travaux Maçonnerie générale » n'étant pas recevables, la commission d'appel d'offres du 27 juin 2006 a procédé à l'ouverture de l'unique offre recevable, à savoir celle du groupement « Sialelli-Mariani ».

	Montant HT	Montant TTC
Estimation	745 052,70 €	804 656,92 €
Groupement SIALELLI-MARIANI	732 149,49 €	790 721,44 €

### **Critère Prix**

L'offre du groupement se situe très légèrement en dessous de l'estimation du Maître d'œuvre avec la répartition suivante par poste technique :

(Montants HT)	Estimation	Groupement Sialelli - Mariani	Ecart
Travaux préparatoires Terrassements	- 113 400,00	85 900,00	- 24 %
Chaussées - Ilots et bordures	274 260,00	275 935,00	+ 1 %
Eaux pluviales - arrosage	66 930,00	69 430,00	+ 4 %
Espaces verts - mobilier urbain	48 950,00	44 062,00	-10 %
Eclairage extérieur	163 412,70	187 722,49	+ 15 %
Travaux de maçonnerie	78 100,00	69 100,00	- 12 %
	<b>745 052,70</b>	<b>732 149,49</b>	

L'offre comprend la déclaration de trois sous-traitants pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Sous-Traitant	Montant HT
Eclairage Extérieur	ENCO-Rafalli	187 722,49
Enrobés	CorseTravaux	132 000,00
Espaces verts - mobilier urbain	Corse Paysage	44 062,00
		<b>363 784,49</b>

#### **Critère valeur technique**

Les mémoires techniques fournis aussi bien par le groupement que par les sous-traitants font état d'éléments qui permettent de considérer qu'ils sont en capacité de réaliser les travaux prévus, qui par ailleurs ne présentent pas de difficultés particulières de réalisation.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11 juillet 2006 a attribué le marché au groupement d'entreprises SIALELLI-MARIANI.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer le marché relatif aux travaux d'aménagement de voiries et réseaux divers sur les emprises des chemins de fer sur le terre plein de la gare de Corte avec le groupement d'entreprises SIALELLI-MARIANI.

Le montant du marché est de 732 149,49 € HT, soit 790 721,44 € TTC